



Délégué commercial en détresse ...

Par **sidro22222**, le **14/09/2011** à **23:23**

Bonjour,

je suis délégué commercial dans une promotion immobilière (brièvement), mon employeur m'a clouer dans un bureau , on fait des annonces sur nos projets , je reçois des clients (au bureau ou par téléphone , et je leur explique le projet dans le but de les convaincre d'acheter(+ faire le visites au chantier).....le projet été sur plan tout aller bien quelques ventes chaque mois....mais ces derniers temps ,notre produit a montré une certaine médiocrité (qui fait fuir les clients) , résultat chute des ventes considérable .
le patron me menace de me licencier si je fait pas de vente.

- 1- es ce qu'il a le droit de me licencier pour ne pas vendre ?
- 2- puis qu'il me reste encore des commission que j'ai pas encore encaisser et qui ne sont pas mentionnées sur contrates ce que les rapports et PV de réunions fontz fois de ma demande si sa tourne mal ?
- 2- si je demande d'arrêter et je demande un solde tout compte es ce que j'aurais mes commissions logiquement ?
- 3- s'il me licencie es ce que j'ai le droit a un moi d'avance pour indemnisation ?

je m'excuse que sa soit si long , et merci de me reprendre